

DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Présents : 23
Votants : 30

Séance du 18 septembre 2024 à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune de Rive-de-Gier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent BONY, Maire.

Délibération :
N° DEL_2024_064

OBJET :
GARANTIE D'EMPRUNT RESIDENCE
HAUT DES COMBES

Date de convocation :**Étaient présents**

M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. François TAMBUZZO, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, Mme Céline CLAUDE, M. Ridha GUICHARD, Mme Carole TAMBUZZO, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Joséphine CALTAGIRONE, M. Laurent GONZALES, Mme Saloi EL OUNI, Mme Leila MECHTAR, Mme Esther BONCORI, Mme Djemila BOUAOUD, Mme Nasira DEBBAH, Mme Séverine REYNAUD, M. Jean-Louis VALENTE, M. Jean-Louis FONTBONNE, Mme Katy BORREGO, M. Damien LEFORT, Mme Fanny LASSABLIERE

Étaient absents

M. Jean-Pierre GRANATA, Mme Nadia MEBARKI, Mme Cendrine BARLET

Ont donné pouvoir

Pascale FOURNIER (pouvoir à Céline CLAUDE)
Isabelle CHAUVE (pouvoir à Carole TAMBUZZO)
Thierry ALVAREZ (pouvoir à Jean POINT)
Christophe TOTEL (pouvoir à François TAMBUZZO)
Alexandre PETIAUX (pouvoir à Vincent BONY)
Anne-Marie GAUDENCIO (pouvoir à Fanny LASSABLIERE)
Frédéric MARINELLI (pouvoir à Jean-Louis FONTBONNE)

Secrétaire de séance : M. Julien CHANELIERE

Rappel et référence(s) :

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article 2305 du Code civil ;
Vu le Contrat de Prêt N° LBP-00019110 en annexe signé entre : IMMOBILIERE RHONE ALPES ci-après l'emprunteur, et la Banque Postale ;

Contenu :

Dans le cadre de la réhabilitation de 133 logements sociaux de la résidence Haut des Combes barres et tour, 3F IMMOBILIERE RHONE-ALPES sollicite la garantie à hauteur de 75 % de la commune de RIVE-DE-GIER pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 1 200 000 €, souscrit auprès de la Banque Postale.

Cet emprunt concerne le programme immobilier Y053L pour la réhabilitation thermique des 43 logements de la Tour

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal, dans le cadre des garanties d'emprunt qu'il peut accorder, d'accepter la proposition suivante :

Article 1 : Le Conseil municipal de la commune de RIVE-DE-GIER accorde sa garantie à hauteur de 75 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 200 000 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Banque Postale, selon les caractéristiques financières suivantes :

- Durée : 25 ans
- Index et marge : Euribor 3 mois (floré à 0) + 0,90 % l'an
- Profil d'amortissement : progressif
- Périodicité des échéances : trimestrielles

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 900 000 € (neuf cent mille euros) augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes : la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Banque Postale, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Le Conseil municipal adopte à la majorité la présente délibération

Votant contre : 1
Jean-Louis VALENTE

**Le Maire,
Vice-Président de Saint-Etienne Métropole,
Vincent BONY**

**Le secrétaire de séance
Julien CHANELIERE**

Envoyé en préfecture le 23/09/2024
Reçu en préfecture le 23/09/2024
Publié le
ID : 042-214201865-20240918-DEL_2024_064-DE

